



Communiqué de France Victimes

Le 2 octobre 2020

Semaine Bleue 2020 : faire face à la maltraitance des personnes âgées

Du 5 octobre au 11 octobre 2020 a lieu la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Les séniors forment une catégorie importante de la population fragile. La Fédération France Victimes insiste sur la nécessaire prise de conscience de la société française pour la protection des personnes âgées et propose des mesures concrètes.

Le confinement mais aussi le contexte sanitaire général, avant et après le confinement, a été très douloureux pour les personnes âgées. Les personnes âgées paient un lourd tribut à la société. Elles ont beaucoup souffert de l'isolement et de l'interdiction de revoir leurs proches pendant plusieurs mois. La maltraitance des personnes âgées prend différentes formes. Elle n'est pas seulement physique, mais aussi psychologique, financière, etc.

En France, en l'absence de statistiques officielles, les connaissances relatives à la maltraitance restent insuffisantes et les mesures de prévention peu efficaces. La Fédération France Victimes souligne qu'il est indispensable **d'agir en direction des personnes âgées en institution ainsi qu'à domicile** pour aider au repérage, favoriser les signalements et améliorer l'accompagnement des victimes âgées.

Pour finir avec la maltraitance des personnes âgées, il est nécessaire d'aller vers la mise en place, de manière concertée et à tous les niveaux, **d'une prestation globale** lors des visites à domicile (dans le cadre de soins, de portages de repas...). Les professionnels qui interviennent doivent être prescripteurs d'aide et d'information. De la même manière, les caisses de retraite devraient être prescripteurs d'aide et pourvoyeurs d'informations.

La Fédération France Victimes tient également à **rappeler les propositions qu'elle avait faites le 15 juin dernier**, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées :

- de rendre obligatoire une information visible dans les établissements accueillant les personnes âgées avec un numéro d'appel pour signaler les faits dont elles sont victimes ;
- de rendre obligatoire la nomination d'une personne extérieure à l'établissement qui serait habilitée à recevoir les plaintes du résident et/ou de sa famille, à enquêter au sein de l'établissement après requêtes de ceux-ci et à mettre en place si le cas le nécessite le résident sous protection urgente ;
- de rendre systématique une demande d'évaluation des besoins spécifiques de protection de la victime âgée suite à un dépôt de plainte ou un signalement.

La Fédération France Victimes constate que **l'aide aux victimes bénéficie aujourd'hui de plus en plus de dispositifs** qui peuvent être utilisés, comme l'évaluation des besoins de protection, les bureaux d'aide aux victimes, les CLAV (comités locaux d'aide aux victimes), les dispositifs d'alerte, des

permanences spécialisées. Mais tous ces dispositifs **doivent être adaptés** aux seniors victimes de violences et de maltraitance.

La fédération France Victimes accompagne seniors victimes de violences à domicile et seniors victimes de violences dans des établissements. Elle a accompagné en 2019, près de 20 000 seniors (+65 ans) victimes, 2 400 de violences intrafamiliales et 154 seniors victimes de violences dans des établissements. Partout en France, les associations de France Victimes permettent aux victimes de violences d'être accompagnées de manière globale.



La Fédération France Victimes a été créée en 1986 par la volonté de Robert Badinter.

Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance.

1^{re} fédération d'aide aux victimes en France, elle comprend 131 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

France Victimes accompagne les victimes de : Violences intrafamiliales, agressions physiques et sexuelles, d'injures, discriminations, harcèlement et cybermalveillance, cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalisme, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles.

France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne dans le cadre de la justice restaurative. Partout en France les victimes peuvent appeler le 116 006 pour recevoir l'aide de la fédération France Victimes

Relations médias pour la fédération France Victimes :

Clarisse Coufourier – clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr - 06 29 77 59 85